

COMMUNE DE BRAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET DES DELIBERATIONS	VOTE
21-2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE DE BRAINE	APPROUVÉE
22-2023	COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE DE BRAINE	APPROUVÉE
23-2023	DECISION D'AFFECTION - COMMUNE DE BRAINE	APPROUVÉE
24-2023	BILAN DES CESSIONS D'IMMEUBLES	APPROUVÉE
25-2023	BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE DE BRAINE	APPROUVÉE
26-2023	VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023	APPROUVÉE
27-2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SERVICE EAU	APPROUVÉE
28-2023	COMPTE DE GESTION 2022 - SERVICE EAU	APPROUVÉE
29-2023	DECISION D'AFFECTION - SERVICE EAU	APPROUVÉE
30-2023	BUDGET PRIMITIF 2023 - SERVICE EAU	APPROUVÉE
31-2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »	APPROUVÉE
32-2023	COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »	APPROUVÉE
33-2023	BUDGET PRIMITIF 2023 - LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »	APPROUVÉE

LISTE AFFICHEE LE 07 AVRIL 2023

République Française

 Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : **François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.**

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE DE BRAINE

N° de délibération : 21-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	1

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		125 372,11	223 314,89		223 314,89	125 372,11
Opérations de l'exercice	2 298 291,33	2 423 650,67	1 514 577,74	2 103 131,19	3 812 869,07	4 526 781,86
TOTAUX	2 298 291,33	2 549 022,78	1 737 892,63	2 103 131,19	4 036 183,96	4 652 153,97
Résultats de clôture		250 731,45		365 238,56		615 970,01
Restes à réaliser			760 069,00	447 153,00	760 069,00	447 153,00
TOTAUX CUMULES	2 298 291,33	2 549 022,78	2 497 961,63	2 550 284,19	4 796 252,96	5 099 306,97
RESULTATS DEFINITIFS		250 731,45		52 322,56		303 054,01

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En l'absence du Maire, Monsieur Gérard LAINÉ met au vote le Compte Administratif 2022 – COMMUNE DE BRAINE.

Le Compte Administratif 2022 – COMMUNE DE BRAINE est adopté par 16 voix POUR (Monsieur François RAMPELBERG ne participe pas au vote).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPELBERG,
Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation

30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.**

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE DE BRAINE

N° de délibération : 22-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'État de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2022 – Commune de Braine est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 avril 2023

François RAMPENBERG,

Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : **François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.**

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DECISION D'AFFECTATION - COMMUNE DE BRAINE

N° de délibération : 23-2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	2	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 250 731,45 euros,
- aucun besoin de financement en investissement.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

RESULTAT DE L'EXERCICE : - EXCEDENT - DEFICIT	250 731,45 /
A) EXCEDENT AU 31/12/2022 . Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068) . Affectation complémentaire en réserves . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	/ / / 250 731,45
B) DEFICIT AU 31/12/2022 Déficit à reporter	/

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 avril 2023

François RAMPENBERG,



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.**

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BILAN DES CESSIONS D'IMMEUBLES
N° de délibération : 24-2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	2	17	0	0	0

Le Maire signale que la loi 95-127 du 8 Février 1995 fait obligation aux Conseils Municipaux de délibérer sur le bilan des cessions d'immeubles de l'année écoulée ; le Maire présente donc ce bilan pour l'année 2022.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPENBERG,
Maire



(Handwritten signature of François Rampenberg)

COMMUNE DE BRAINE

ETAT DES CESSIONS D'IMMEUBLES AU COURS DE L'ANNEE 2022

NATURE	LOCALISATION	ORIGINE PROPRIETE	CEDANT	CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE CESSION
<u>VENTE</u>					
Terrains	C1326-C1327-C1328 &C1331 Rue du Jeu de Paume	Commune de BRAINE (Budget général)	Commune de BRAINE (Budget général)	OPH DE L' AISNE	190 000,00 €
<u>ACHAT</u>					
NEANT					

A BRAINE, le 5 avril 2023

Le Maire,



François RAMPELBERG

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : **François RAMPELBERG**, **Jean PONS**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile VANDENBROUK**, **Nicole GUIDET**, **Stéphane WEBER**, **Martine TORLET**, **Sylvie GRÜN**, **Denis SARAZIN**, **Hervé ONYSZKO**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Florian RAYAUME**.

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN**, **Marie-Thérèse GIRARD**.

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ** à **Gérard LAINÉ**, **Marie-Christine BROT** à **Stéphane WEBER**.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE DE BRAINE

N° de délibération : 25-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 2 587 950,00 €
 - Recettes : 2 587 950,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 3 238 636,00 €
 - Recettes : 3 238 636,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPELBERG,
Maire



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	102 577,00	57 195,00	62 629,00	62 629,00	119 824,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	120 754,00	13 484,00	55 592,00	55 592,00	69 076,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	702 991,11	39 973,00	471 076,00	471 076,00	511 049,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 988 299,00	649 417,00	1 482 919,00	1 482 919,00	2 132 336,00
Total des dépenses d'équipement		3 914 621,11	760 069,00	2 072 216,00	2 072 216,00	2 832 285,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 230,00	0,00	405 776,00	405 776,00	405 776,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		81 230,00	0,00	405 776,00	405 776,00	405 776,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 995 851,11	760 069,00	2 477 992,00	2 477 992,00	3 238 061,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		575,00	575,00	575,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		575,00	575,00	575,00

TOTAL	3 995 851,11	760 069,00	2 478 567,00	2 478 567,00	3 238 636,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 238 636,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 180 318,00	447 153,00	1 174 148,00	1 174 148,00	1 621 301,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 530 318,00	447 153,00	1 524 148,00	1 524 148,00	1 971 301,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	440 696,00	0,00	203 835,44	203 835,44	203 835,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	306 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	11 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	532 836,00	0,00	396 756,00	396 756,00	396 756,00
Total des recettes financières		1 291 349,00	0,00	600 591,44	600 591,44	600 591,44
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 821 667,00	447 153,00	2 124 739,44	2 124 739,44	2 571 892,44

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	266 161,00		496 122,00	496 122,00	496 122,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	111 342,00		117 724,00	117 724,00	117 724,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		575,00	575,00	575,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		377 503,00		614 421,00	614 421,00	614 421,00

TOTAL	4 199 170,00	447 153,00	2 739 160,44	2 739 160,44	3 186 313,44
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	52 322,56
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 238 636,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

613 846,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	548 677,00	0,00	530 107,00	530 107,00	530 107,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	837 069,00	0,00	833 859,00	833 859,00	833 859,00
014	Atténuations de produits	77 483,00	0,00	77 183,00	77 183,00	77 183,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	549 305,00	0,00	510 765,00	510 765,00	510 765,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 012 534,00	0,00	1 951 914,00	1 951 914,00	1 951 914,00
66	Charges financières	17 430,00	0,00	22 190,00	22 190,00	22 190,00
67	Charges spécifiques (3)	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 030 184,00	0,00	1 974 104,00	1 974 104,00	1 974 104,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	266 161,00		496 122,00	496 122,00	496 122,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	111 342,00		117 724,00	117 724,00	117 724,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		377 503,00		613 846,00	613 846,00	613 846,00

TOTAL	2 407 687,00	0,00	2 587 950,00	2 587 950,00	2 587 950,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					2 587 950,00
--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	48 600,00	0,00	43 560,00	43 560,00	43 560,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 845,00	0,00	40 180,00	40 180,00	40 180,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	64 900,00	0,00	64 900,00	64 900,00	64 900,00
731	Fiscalité locale	986 942,00	0,00	990 673,00	990 673,00	990 673,00
74	Dotations et participations (3)	1 104 924,00	0,00	1 156 162,00	1 156 162,00	1 156 162,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 093,89	0,00	41 734,00	41 734,00	41 734,00
Total des recettes de gestion courante		2 282 304,89	0,00	2 337 209,00	2 337 209,00	2 337 209,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	9,55	9,55	9,55
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 282 314,89	0,00	2 337 218,55	2 337 218,55	2 337 218,55

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 282 314,89	0,00	2 337 218,55	2 337 218,55	2 337 218,55
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	250 731,45
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 587 950,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	613 846,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.

Représentés : Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

N° de délibération : 26-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après discussion et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

• **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 46,29 %

* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,09 %

- Taxe d'habitation : 17,58%

- Cotisation foncière des entreprises : 20,54%

- **CHARGE** le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété,

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 avril 2023

François RAMPENBERG,

Maire



République Française

 Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.

Représentés : Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SERVICE EAU
N° de délibération : 27-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	1

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU						
Résultats reportés		62 983,97	110 541,63		110 541,63	62 983,97
Opérations de l'exercice	48 008,83	59 632,97	62 328,12	196 060,46	110 336,95	255 693,43
TOTAUX	48 008,83	122 616,94	172 869,75	196 060,46	220 878,58	318 677,40
Résultats de clôture		74 608,11		23 190,71		97 798,82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	48 008,83	122 616,94	172 869,75	196 060,46	220 878,58	318 677,40
RESULTATS DEFINITIFS		74 608,11		23 190,71		97 798,82

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En l'absence du Maire, Monsieur Gérard LAINÉ met au vote le Compte Administratif 2022 – SERVICE EAU.

Le Compte Administratif 2022 – SERVICE EAU est adopté par 16 voix POUR (Monsieur François RAMPENBERG ne participe pas au vote).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPENBERG,
Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, maire.

Présents : **François RAMPENBERG**, **Jean PONS**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile VANDENBROUK**, **Nicole GUIDET**, **Stéphane WEBER**, **Martine TORLET**, **Sylvie GRÜN**, **Denis SARAZIN**, **Hervé ONYSZKO**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Florian RAYAUME**.

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN**, **Marie-Thérèse GIRARD**.

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ** à **Gérard LAINÉ**, **Marie-Christine BROT** à **Stéphane WEBER**.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE DE GESTION 2022 - SERVICE EAU

N° de délibération : 28-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2022 - Service Eau est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 avril 2023

François RAMPENBERG,

Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : **François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.**

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DECISION D'AFFECTATION - SERVICE EAU

N° de délibération : 29-2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	2	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 74 608,11 euros,
- aucun besoin de financement en investissement.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

RESULTAT DE L'EXERCICE : - EXCEDENT - DEFICIT	74 608,11 /
A) EXCEDENT AU 31/12/2022 . Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068) . Affectation complémentaire en réserves . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	/ / / 74 608,11
B) DEFICIT AU 31/12/2022 Déficit à reporter	/

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPELBERG,
Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : **François RAMPELBERG**, **Jean PONS**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile VANDENBROUK**, **Patrick PETITJEAN**, **Nicole GUIDET**, **Stéphane WEBER**, **Martine TORLET**, **Sylvie GRÛN**, **Denis SARAZIN**, **Hervé ONYSZKO**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Florian RAYAUME**.

Absente excusée : **Marie-Thérèse GIRARD**.

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ** à **Gérard LAINÉ**, **Marie-Christine BROT** à **Stéphane WEBER**.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 - SERVICE EAU

N° de délibération : 30-2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	2	18	0	0	0

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 137 217,00 €
 - Recettes : 137 217,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 269 221,00 €
 - Recettes : 269 221,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPELBERG,
Maire



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	76 453,00	0,00	80 767,00	80 767,00	80 767,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	47 145,00	0,00	52 450,00	52 450,00	52 450,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		123 598,00	0,00	133 217,00	133 217,00	133 217,00
TOTAL		127 598,00	0,00	137 217,00	137 217,00	137 217,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 217,00
---	---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	55 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		55 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		55 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 615,00	0,00	11 609,00	11 609,00	11 609,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 615,00	0,00	11 609,00	11 609,00	11 609,00
TOTAL		64 615,00	0,00	62 609,00	62 609,00	62 609,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	74 608,00
---	---	------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 217,00
---	---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	121 608,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 240,00	30 240,00	30 240,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	118 201,00	0,00	181 172,00	181 172,00	181 172,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	118 201,00	0,00	211 412,00	211 412,00	211 412,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	118 201,00	0,00	211 412,00	211 412,00	211 412,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 615,00		11 609,00	11 609,00	11 609,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 896,00		46 200,00	46 200,00	46 200,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 511,00		57 809,00	57 809,00	57 809,00
	TOTAL	143 712,00	0,00	269 221,00	269 221,00	269 221,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	269 221,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	7 814,00	7 814,00	7 814,00
106	Réserves (7)	143 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 219,00	0,00	46 200,00	46 200,00	46 200,00
	Total des recettes financières	148 149,00	0,00	54 014,00	54 014,00	54 014,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	148 149,00	0,00	66 614,00	66 614,00	66 614,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	76 453,00		80 767,00	80 767,00	80 767,00

040				52 450,00	52 450,00	52 450,00
041	entre sections (4)					
	Opérations patrimoniales (4)	15 896,00		46 200,00	46 200,00	46 200,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		139 494,00		179 417,00	179 417,00	179 417,00
TOTAL		287 643,00	0,00	246 031,00	246 031,00	246 031,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 190,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	269 221,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	121 608,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

République Française

 Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
19	15	15 + 2 pouvoirs

Date de convocation
 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absente excusée : Marie-Thérèse GIRARD.

Représentés : Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - LOTISSEMENT L'ÉTANG DE L'AMOURÉ
N° de délibération : 31-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	2	17	0	0	1

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURÉ »						
Résultats reportés			264 919,07		264 919,07	0,00
Opérations de l'exercice	1 745 273,12	387 115,06	312 115,06	1 736 491,54	2 057 388,18	2 123 606,60
TOTAUX	1 745 273,12	387 115,06	577 034,13	1 736 491,54	2 322 307,25	2 123 606,60
Résultats de clôture	1 358 158,06			1 159 457,41	198 700,65	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En l'absence du Maire, Monsieur Gérard LAINÉ met au vote le Compte Administratif 2022 – Lotissement l'Étang de l'Amouré.

Le Compte Administratif 2022 - Lotissement « L'Étang de l'Amouré » est adopté par 17 voix POUR (Monsieur François RAMPELBERG ne participe pas au vote).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPELBERG,
Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absente excusée : **Marie-Thérèse GIRARD.**

Représentés : **Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.**

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE DE GESTION 2022 - LOTISSEMENT L'ÉTANG DE L'AMOURÉ
N° de délibération : 32-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	2	18	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2022 - Lotissement « L'Étang de l'Amouré » est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPENBERG,
Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Braine

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absente excusée : Marie-Thérèse GIRARD.

Représentés : Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER.

Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 - LOTISSEMENT L'ÉTANG DE L'AMOURÉ
N° de délibération : 33-2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	2	18	0	0	0

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 2 376 270,98 €
 - Recettes : 2 376 270,98 €
- Investissement :
 - Dépenses : 2 162 245,96 €
 - Recettes : 2 162 245,96 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 avril 2023
François RAMPENBERG,

Maire



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	933 594,93	0,00	793 552,37	793 552,37	793 552,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		933 594,93	0,00	793 552,37	793 552,37	793 552,37
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		933 594,93	0,00	793 552,37	793 552,37	793 552,37

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 220 771,00		1 368 693,59	1 368 693,59	1 368 693,59
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 220 771,00		1 368 693,59	1 368 693,59	1 368 693,59

TOTAL	2 154 365,93	0,00	2 162 245,96	2 162 245,96	2 162 245,96
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 162 245,96
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	124,54	124,54	124,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	124,54	124,54	124,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	124,54	124,54	124,54

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		1 761,16	1 761,16	1 761,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 419 285,00		1 000 902,85	1 000 902,85	1 000 902,85
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 419 285,00		1 002 664,01	1 002 664,01	1 002 664,01

TOTAL		2 419 285,00	0,00	1 002 788,55	1 002 788,55	1 002 788,55
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						1 159 457,41
--	--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 162 245,96
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-366 029,58

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 360,00	0,00	2 099,83	2 099,83	2 099,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 366,00	0,00	2 099,83	2 099,83	2 099,83
66	Charges financières	7 453,00	0,00	6 674,54	6 674,54	6 674,54
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 819,00	0,00	8 774,37	8 774,37	8 774,37

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		1 761,16	1 761,16	1 761,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 419 285,00		1 000 902,85	1 000 902,85	1 000 902,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		6 674,54	6 674,54	6 674,54
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 419 285,00		1 009 338,55	1 009 338,55	1 009 338,55

TOTAL		2 429 104,00	0,00	1 018 112,92	1 018 112,92	1 018 112,92
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 358 158,06
---	--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 376 270,98
--	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 208 333,00	0,00	1 000 902,85	1 000 902,85	1 000 902,85
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 208 333,00	0,00	1 000 902,85	1 000 902,85	1 000 902,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 208 333,00	0,00	1 000 902,85	1 000 902,85	1 000 902,85

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 220 771,00		1 368 693,59	1 368 693,59	1 368 693,59
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		6 674,54	6 674,54	6 674,54
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 220 771,00		1 375 368,13	1 375 368,13	1 375 368,13

TOTAL		2 429 104,00	0,00	2 376 270,98	2 376 270,98	2 376 270,98
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					2 376 270,98
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-366 029,58
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.